

COMMUNE DE RULLY
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC

EXERCICE 2011



SECUNDO

Une expertise au service de l'eau

SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243
11 rue Galtier 69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 54 17 31 – Courriel : contact@secundo.fr

Sommaire

Sommaire.....	2
I Caractéristiques techniques du service.....	3
I.1 Le territoire desservi.....	3
I.2 Habitants desservis.....	3
I.3 Le mode de gestion.....	4
I.4 Taux de desserte par un réseau de collecte des eaux usées.....	4
I.5 Autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels.....	4
I.6 Conventions de transfert d'effluents.....	5
I.7 Nombre d'abonnés.....	5
I.7.1 Répartition des abonnés par système d'assainissement.....	5
I.7.2 Répartition des abonnés par commune.....	6
I.8 Volumes.....	6
I.8.1 Volumes facturés.....	6
I.8.2 Volumes traités.....	6
I.8.3 Estimation des volumes d'eaux claires parasites.....	7
I.9 Caractéristiques du réseau de collecte.....	8
I.9.1 Bordereau des canalisations par système d'assainissement.....	8
I.9.2 Taux de renouvellement du réseau.....	8
I.9.3 Déversoirs d'orage et bassin de rétention.....	9
I.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
I.10.1 Traitement des effluents.....	10
I.10.2 Prescriptions de rejet.....	10
I.10.3 Production de boues.....	10
II Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	12
II.1 Fixation des tarifs en vigueur.....	12
II.2 Prix du service de l'assainissement collectif.....	12
II.2.1 Redevance de modernisation des réseaux de collecte.....	12
II.2.2 Tarif de l'assainissement collectif.....	13
II.2.3 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	13
II.3 Recettes d'exploitation.....	14
III Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif.....	15
III.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collectes des eaux usées.....	15
III.2 Entretien et conformité de la collecte des effluents.....	16
III.3 Conformité des équipements d'épuration.....	16
III.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	16
IV Financement des investissements.....	17
IV.1 Montants financiers des travaux engagés.....	17
IV.2 État de la dette.....	17
IV.3 Amortissements.....	17
IV.4 Projets d'études.....	18
IV.5 Programmes pluriannuels de travaux.....	18
V Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
V.1 Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité.....	19
V.2 Opérations de coopération décentralisée.....	19

I CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

I.1 Le territoire desservi

Le territoire considéré correspond au territoire communal de Rully desservi par un réseau d'assainissement collectif.

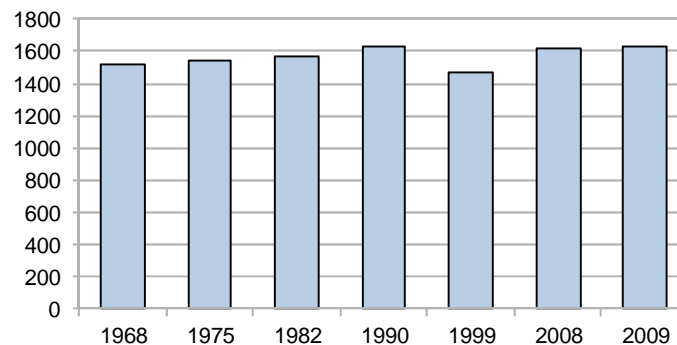
I.2 Habitants desservis

Les données proviennent des populations légales pour l'année 2009, il s'agit alors d'une population totale qui correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Elles proviennent des recensements réalisés par l'INSEE pour les années antérieures et il s'agit alors de la population sans double compte.

	Population totale
1968	1523
1975	1538
1982	1566
1990	1635
1999	1463
2008	1620
2009	1627

Commune de Rully
Evolution de la population



Après une régulière augmentation de la population de 1968 à 1990, la population a connu une baisse due à un solde migratoire négatif entre 1990 et 1999 puis une hausse entre 1999 et 2008. Elle est stable entre 2008 et 2009.

Pour l'année 1999, on dénombre 1463 habitants sans double compte pour 585 résidences principales soit un ratio de 2,5 habitants par habitation. Le ratio habituellement utilisé pour les petites collectivités rurales est de 2,5 habitants par habitation.

I.3 Le mode de gestion

Le service est exploité en délégation aussi bien pour les réseaux que pour la station d'épuration par la société SAUR en vertu du contrat ayant pris effet le 27/12/1995 pour une durée de 15 ans.

Deux avenants à ce contrat :

Avenant n°	Date	Objet
1	08/07/05	Prise en charge de l'autosurveillance et du réseau séparatif du quartier de la Plaine et du poste de refoulement
2	08/12/10	Nouvelle échéance

Le contrat de délégation se termine le 31 décembre 2011.

I.4 Taux de desserte par un réseau de collecte des eaux usées

Ce taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonné de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R2224-6 du code général des collectivités territoriales.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

En 2011 le service public d'assainissement collectif dessert 748 abonnés.

Des habitations raccordables aux systèmes d'assainissement collectif sont néanmoins non raccordées. Leur nombre peut être estimé à 31 environ.

Le taux de desserte est donc de 96 %. Ce taux de desserte est stable depuis 2 ans.

C'est ainsi près de 1550 habitants qui sont desservis par le réseau d'assainissement collectif.

I.5 Autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières. Une autorisation de déversement n'est pas toujours assortie d'une convention de rejet.

Il s'agit ici du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la commune de Rully responsable du service de collecte des eaux usées.

Aucune autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la commune.

26 conventions de déversement d'eaux usées spécifiques ont été accordées par la commune au cours de l'année 2011. Elles sont liées à la mise en service d'un bassin de pollution pour les effluents vinicoles dans le courant de l'année 2011.

I.6 Conventions de transfert d'effluents

Il n'y a pas d'export d'effluents vers une autre collectivité ni d'import d'effluents depuis une autre collectivité.

I.7 Nombre d'abonnés

I.7.1 Répartition des abonnés par système d'assainissement

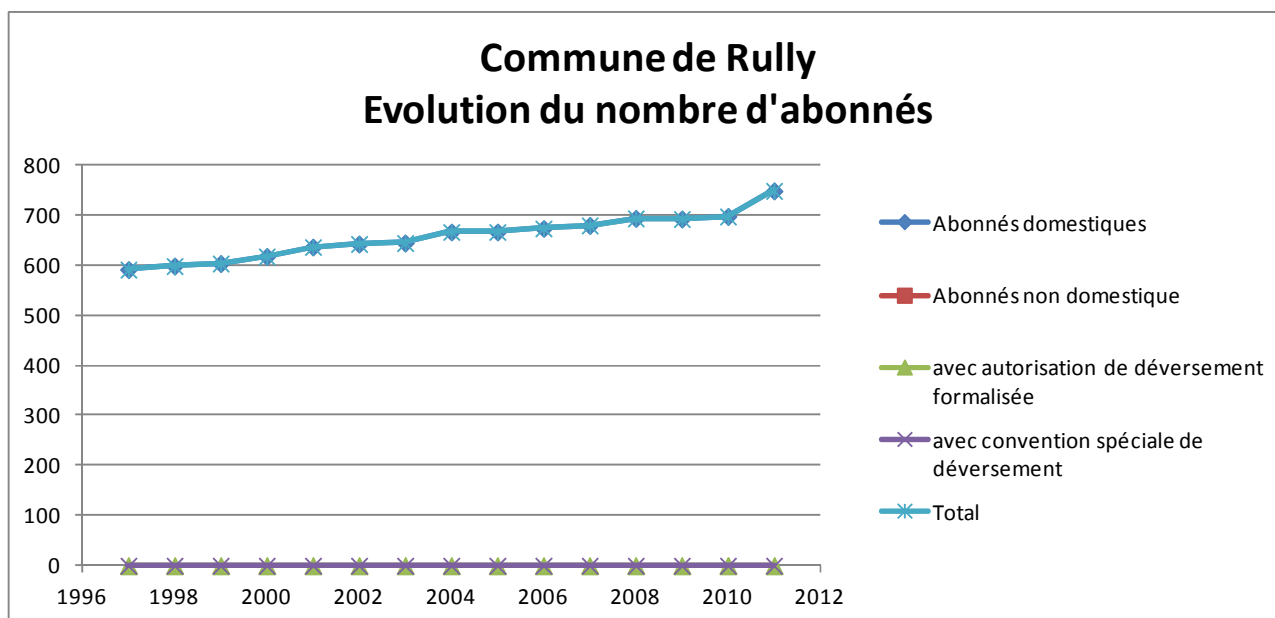
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau étant au-dessus des seuils de 4 400 kgDBO₅/an et de 9 900 kgDCO/an.

Il n'y a pas d'abonnés non domestiques au sens de l'Agence de l'Eau à Rully.

Le tableau et le graphique suivants présentent les évolutions de ces nombres d'abonnés pour le système d'assainissement :

	2008	2009	2010	2011
Abonnés domestiques	693	692	697	748
Abonnés non domestique				
avec autorisation de déversement formalisée	0	0	0	0
avec convention spéciale de déversement	0	0	0	0
Total	693	692	697	748



I.7.2 Répartition des abonnés par commune

En l'absence de transfert d'effluents, la répartition des abonnés par commune est identique à la répartition par système d'assainissement.

I.8 Volumes

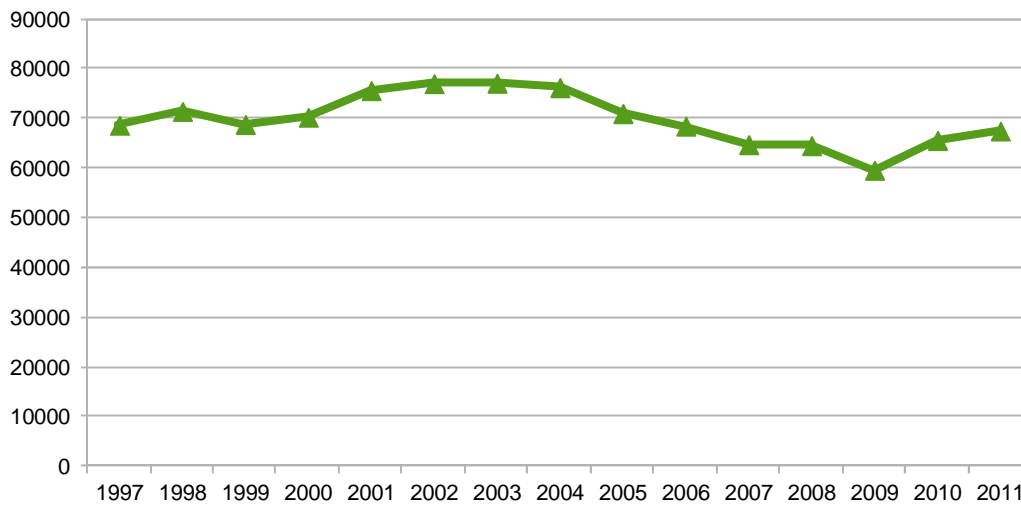
I.8.1 Volumes facturés

Les volumes facturés aux abonnés domestiques d'une part et aux abonnés non domestiques d'autre part sont présentés dans les tableaux et graphiques suivants :

	2007	2008	2009	2010	2011
Total des volumes facturés	64720	64529	59568	65577	67457

En 2011, près de 67 500 m³ ont été facturés. Après 6 années consécutives de baisses, le volume facturé est en hausse pour la deuxième année consécutive.

Evolution des volumes facturés

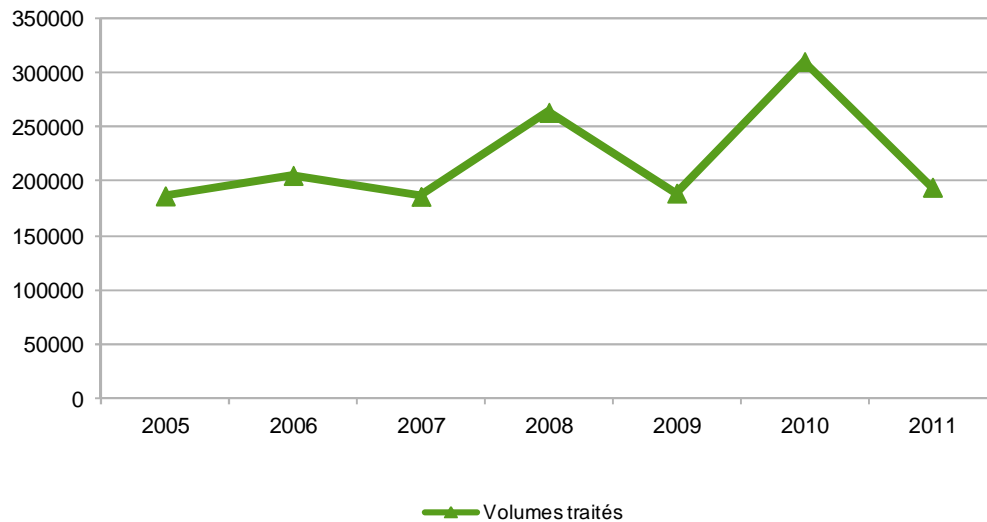


I.8.2 Volumes traités

Les volumes traités sont disponibles depuis 2005. Ils ont tendance à être à la hausse depuis cette date.

	2007	2008	2009	2010	2011
Volumes traités	186 517	263 861	189 592	310 585	194946

Evolution des volumes traités



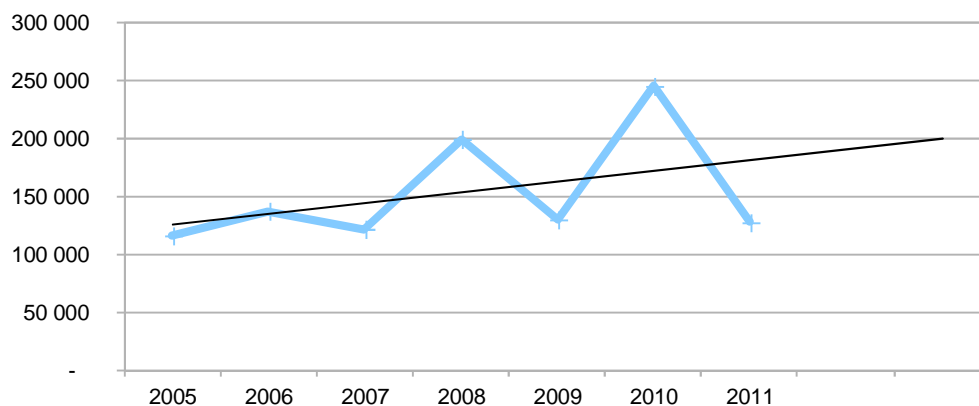
I.8.3 Estimation des volumes d'eaux claires parasites

Les eaux claires parasites sont des eaux météoriques ou des eaux de nappe qui transitent par le réseau de collecte des eaux usées soit en raison de la structure même du réseau (réseau unitaire), soit en raison de désordres (mauvais raccordements, manque d'étanchéité du réseau ...).

Les volumes d'eaux claires parasites peuvent être approchés en soustrayant aux volumes exportés et aux volumes traités à la station d'épuration, les volumes facturés et les volumes importés.

	2007	2008	2009	2010	2011
Volumes d'eaux claires parasites	121 797	199 332	130 024	245 008	127 489

Evolution des volumes d'eaux claires parasites



On note une tendance globale à la hausse des volumes d'eaux claires parasites.

I.9 Caractéristiques du réseau de collecte

I.9.1 Bordereau des canalisations par système d'assainissement

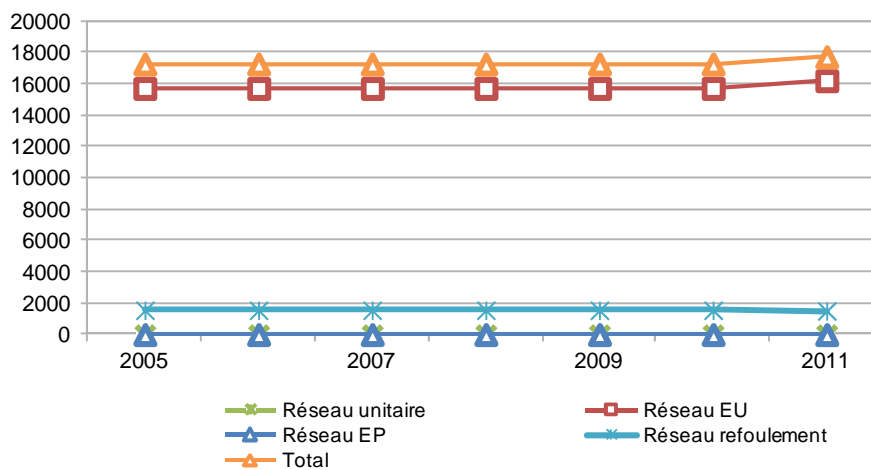
Pour le dernier exercice, les linéaires de canalisation détaillés par type de réseau sont présentés ci-dessous.

La répartition par diamètre et par matériau n'est pas disponible.

	2008	2009	2010	2011
Réseau unitaire	0	0	0	0
Réseau EU	15723	15723	15723	16219
Réseau EP	0	0	0	0
Réseau refoulement	1555	1555	1555	1514
Total	17278	17278	17278	17733

Le graphique suivant représente l'évolution du linéaire de canalisation à l'échelle de la collectivité :

Evolution du linéaire de canalisation



On observe une évolution du linéaire de réseau avec la mise en service d'une extension de l'ordre de 500 m en cours d'exercice.

Le réseau d'assainissement se développe sur près de 18 km.

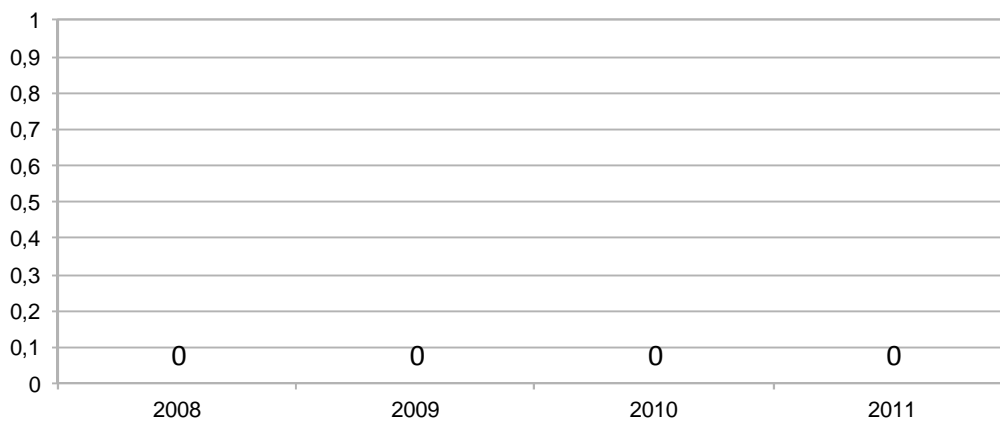
I.9.2 Taux de renouvellement du réseau

Ce taux est le rapport exprimé en % de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors branchements) renouvelés au cours des 5 dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Ce taux est présenté via le tableau et le graphique suivants :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire de réseaux (hors branchements) renouvelé au cours de l'année	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années				0	0	0	0
Longueur du réseau	17 278	17 278	17 278	17 278	17 278	17 278	17 733
Taux de renouvellement du réseau				0	0	0	0

Taux de renouvellement des canalisations



Ce taux de renouvellement du réseau est nul pour les quatre dernières années.

I.9.3 Déversoirs d'orage et bassin de rétention

Le tableau suivant permet d'identifier les ouvrages existants permettant de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie. Ces informations sont données par système d'assainissement :

Type d'équipement	Localisation
DO	Place Sainte Marie
DO	Rue du Pont d'Arrot
DO	Rue des Forges / Grande rue
DO	Rue de Fagot
DO	Rue du Fagot (Le Moulin de Fagot)

Il y a 5 déversoirs d'orage sur le territoire communal.

Il n'y a pas de bassin de rétention sur le territoire communal.

I.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

I.10.1 Traitement des effluents

Les principales caractéristiques de la station d'épuration de Rully sont précisées dans le tableau ci-après :

Type de station	Capacité nominale (EH)	DBO ₅ (kg/j)	Débit (m ³ /j)	Exutoire	Année de mise en service
Boues activées en aération prolongée	2 700	162	405	La Saône	1988
Bassin de stockage des effluents vinicoles					2011
Traitement des boues par filtres plantés de roseaux					2011

I.10.2 Prescriptions de rejet

En l'absence d'arrêté préfectoral, c'est l'arrêté du 22 juin 2007 qui est appliqué. Les normes de rejet sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Nombre de dépassements autorisés	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
Débit	365					
DBO ₅	12	25	Ou	70	3	50
DCO	12	125	Ou	75	3	250
MES	12	35	ou	90	3	85
NTK/NH ₄ /NO ₂ /NO ₃	4					
Pt	4					

I.10.3 Production de boues

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation correspond au pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

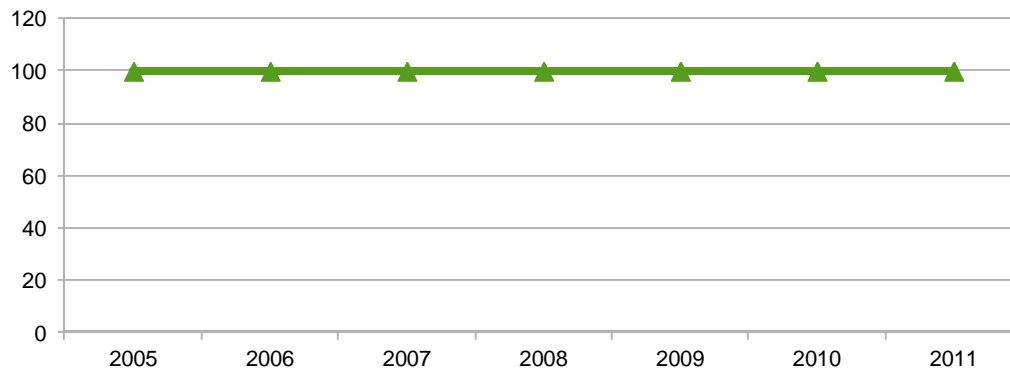
Une filière est dite conforme si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution de ce taux de boues.

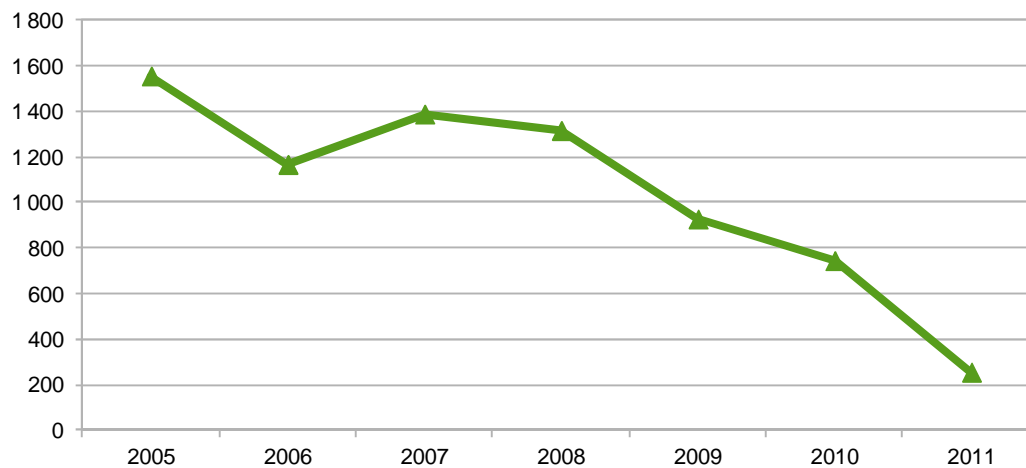
La valeur élevée de boues produites pour l'exercice 2011 s'explique par l'extraction de boues des lits plantés de roseaux à partir de mi janvier 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quantité de boues produites (m3)	1 978	1 500	1 660	1 380	1 432	1 046	5 999
Quantité de boues évacuées (m3)	1 556	1 168	1 389	1 317	928	746	256
Quantité de boues produites évacuées selon un filière conforme à la réglementation	1 556	1 168	1 389	1 317	928	746	256
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	100	100	100

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation



Quantités de boues évacuées (m3)



La filière de traitement des boues a été modifiée en cours d'exercice avec la mise en place de filtres plantés de roseaux.

Les évacuations de boues ne seront désormais plus comparables avec les années précédentes. Il y a encore cette année 250 m³ de boues évacuées selon l'ancienne filière.

La totalité des boues évacuées est conforme à la réglementation.

II TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

II.1 Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

II.2 Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- une part pour la collectivité comprenant uniquement une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- une part pour le délégataire comprenant :
 - o une partie fixe ou abonnement
 - o une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

A partir du 1er janvier 2012, le nouveau contrat d'affermage prévoit la facturation suivante :

Les volumes sont relevés annuellement au mois de décembre.

Les abonnements sont payables d'avance : en juin est facturé l'abonnement du deuxième semestre de l'année en cours et en décembre est facturé l'abonnement correspondant au premier semestre de l'année suivante.

Les consommations sont payables via un acompte de consommation de 50 % de la consommation de l'année précédente en juin puis la consommation de l'année écoulée après la relève des compteurs déduction faite de l'acompte en décembre.

II.2.1 Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,13	0,15	0,15

II.2.2 Tarif de l'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous présente pour les deux dernières années les tarifs de l'assainissement collectif :

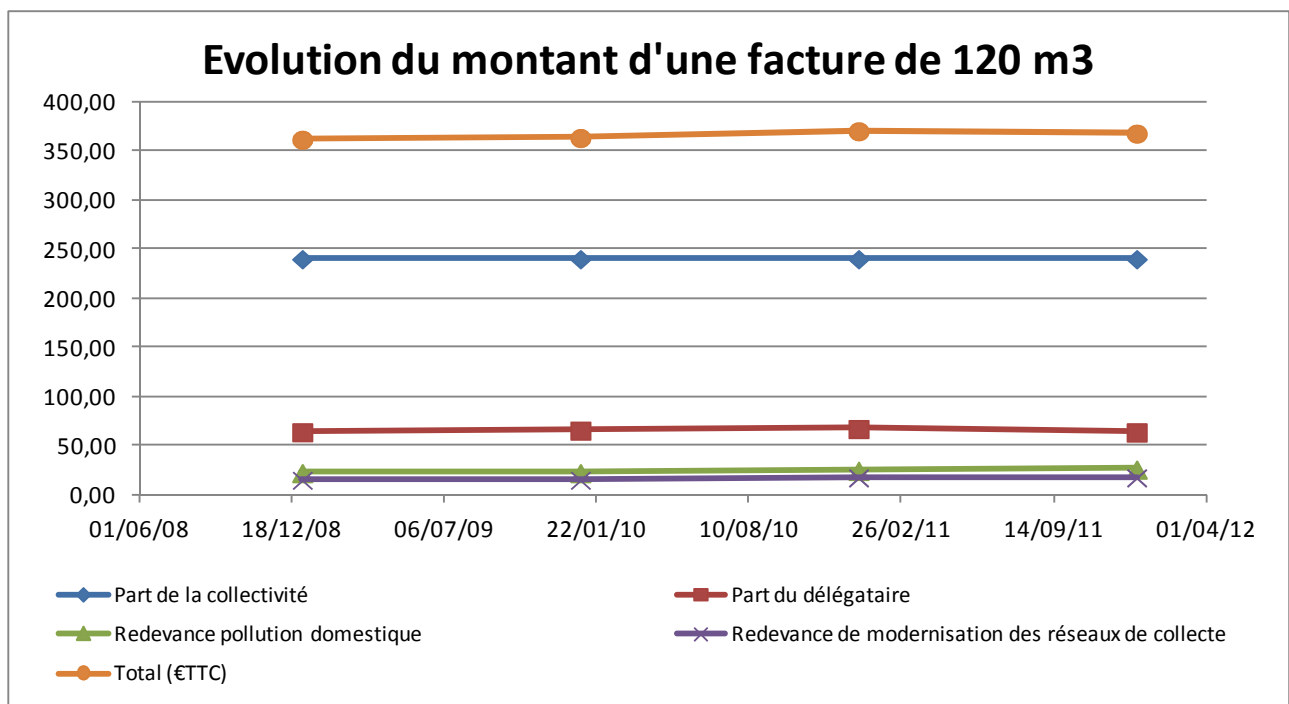
	Désignation	Unité	01/01/08	01/01/09	01/01/10	01/01/11	01/01/12
Part de la collectivité	Part fixe	€HT/an	0	0	0	0	0
	Part proportionnelle	€HT/m3	1,8438	2,0038	2,0038	2,0038	2,0038
Part du délégataire	Part fixe	€HT/an	8,53	8,82	9,04	9,27	10
	Part proportionnelle	€HT/m3	0,4474	0,4627	0,4747	0,4867	0,4521
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	€HT/m3	0,13	0,13	0,13	0,15	0,15
	Redevance pollution domestique	€HT/m3	0,19	0,19	0,19	0,21	0,22
	TVA		5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%

II.2.3 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Ci-dessous, les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³).

	01/01/06	01/01/09	01/01/10	01/01/11	01/01/12	Variation en %
Part de la collectivité	221,26	240,46	240,46	240,46	240,46	0,0
Part du délégataire	59,30	64,34	66,00	67,67	64,25	-5,1
Redevance pollution domestique	0,00	22,80	22,80	25,20	26,40	4,8
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,00	15,60	15,60	18,00	18,00	0,0
TVA	15,43	18,88	18,97	19,32	19,20	-0,6
Total (€TTC)	295,98	362,08	363,83	370,65	368,31	-0,6

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 3,07 €/m³ pour l'exercice 2011.



II.3 Recettes d'exploitation

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations en %
Recettes de la collectivité	123 100,00	123 900,00	125 000,00	138 000,00	156 000,00	13,0%
Part de la collectivité liée à la facturation du service d'ass aux abonnés	115 000,00	115 800,00	118 000,00	130 000,00	144 000,00	10,8%
Autres organismes publics	8 100,00	8 100,00	7 000,00	8 000,00	12 000,00	50,0%
Prime pour épuration de l'agence de l'eau				13 423,51	12 608,86	-6,1%
Contributions d'autres services				0,00	0,00	
Contribution au titre des eaux pluviales				10 603,28		
Contributions exceptionnelles du budget général				0,00	0,00	
Recettes du délégataire	43 500,00	46 800,00	43 500,00	50 000,00	58 800,00	17,6%
Exploitation du service	32 900,00	35 200,00	33 800,00	37 300,00	41 900,00	12,3%
Travaux attribués à titre exclusif	1 400,00	2 200,00	0,00	2 300,00	6 600,00	100,0%
Produits accessoires	9 200,00	9 400,00	9 700,00	10 400,00	10 300,00	-1,0%

La compétence assainissement est transférée par la commune de Rully au Grand Chalon.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, la commune de Rully a versé 126 465 € à la collectivité de rattachement.

III INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

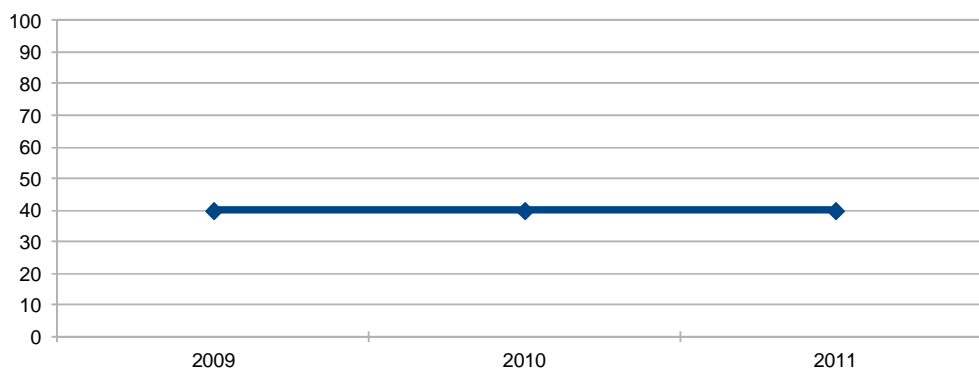
III.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collectes des eaux usées

La valeur de cet indice peut être comprise entre 0 et 100. Les 20 premiers points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants.

Le tableau et le graphique suivant permettent de prendre connaissance de cet indice et de suivre son évolution.

		2009	2010	2011
Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	0			
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	20	20	20	20
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon	+10			
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10			
Localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10	10	10
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10			
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10			
Localisation et identification des interventions	+10			
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10			
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10			
Total		40	40	40

Evolution de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées



III.2 Entretien et conformité de la collecte des effluents

Un curage préventif est réalisé chaque année sur le réseau, les regards, les postes de relèvement et la station.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Réseau (ml)	2 600	2 900	2 700	2 790	2 708	2 800	2 825	3 225
Regards (unités)	52	58	54	56	54	56	56	65
Boîtes de branchement (unités)	0	1	3	6	3	2	2	0
Postes de relèvement (unités)	1	2	2	4	4	2	4	3

Le nombre d'interventions sur le réseau pour débouchage et entretien est limité ainsi que les dépannages et interventions d'agent électromécanicien.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contrôles de branchements	0	7	5	5	2	2	0	8
Réparation de canalisation	0	0	0	0	0	0	1	0
Remises à niveau de tampons	0	0	0	0	0	0	0	0
Réparation de regards	0	0	0	0	0	0	0	0
Interventions sur le réseau pour débouchage et entretien	3	2	0	0	1	4	4	2
Dépannages et interventions d'agent électromécanicien	8	7	12	15	15	25	7	6

III.3 Conformité des équipements d'épuration

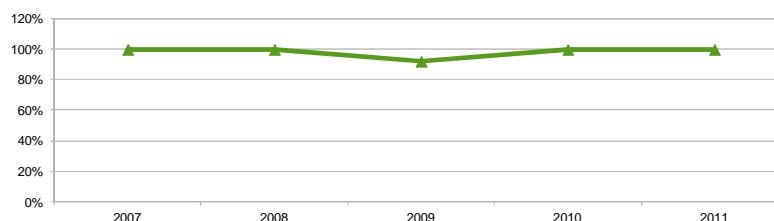
Le système d'assainissement est à ce jour considéré au titre de la police de l'eau comme :

- **Conforme pour le réseau,**
- **Conforme pour les équipements**
- **Conforme pour les performances de traitement.**

III.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

D'après les bilans d'autosurveillance, les performances de la station d'épuration de Rully sont conformes aux niveaux de rejet exigés par arrêté du 22 juin 2007.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions



IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Montants financiers des travaux engagés

Le tableau ci-après reprend le détail des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire.

	Montant des travaux
Exercice 2011	
Bassin de stockage	166 033,70 €
Filière de traitement des boues	
Entretien des voies et réseaux	
Réseau rue de Cloux	17 350,00 €
Total	183 383,70 €

IV.2 État de la dette

La dette est éteinte. Le budget n'a plus d'annuités.

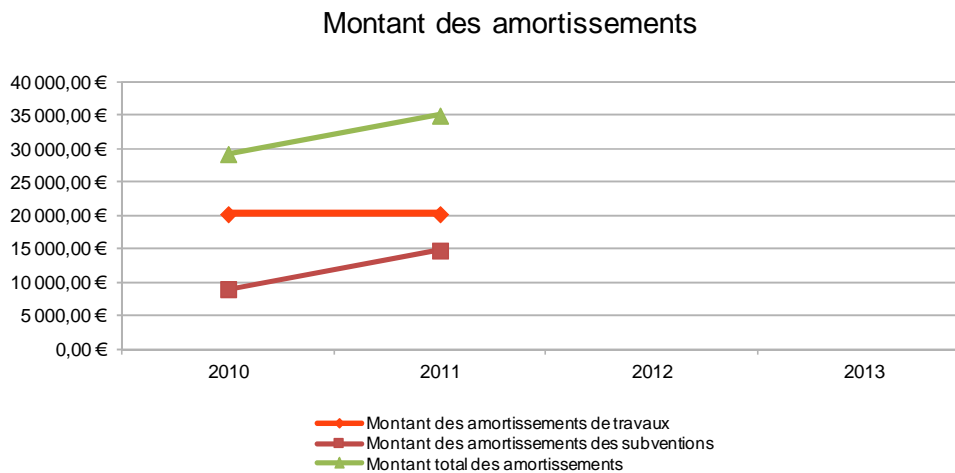
	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	0	0
Annuités de remboursement de la dette au cours de l'exercice	2647,34	0
dont en intérêts	78,32	0
dont en capital	2569,02	0

IV.3 Amortissements

Le tableau suivant présente les montants des amortissements réalisés par la collectivité :

	2010	2011
Montant des amortissements de travaux	20 232,75 €	20 232,75 €
Montant des amortissements des subventions	8 993,26 €	14 768,21 €
Montant total des amortissements	29 226,01 €	35 000,96 €

Le graphique suivant présente l'évolution des amortissements :



IV.4 Projets d'études

Le Schéma Directeur d'Assainissement élaboré en 2005 a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements du système de collecte et de traitement de Rully :

- Collecte importante d'eaux claires parasites par les réseaux unitaires du bourg,
- Rejets directs d'eaux pluviales dans le réseau eaux usées,
- Surcharge de la station en termes de charges polluantes pendant les périodes de vendanges.

IV.5 Programmes pluriannuels de travaux

La commune de Rully a retenu le programme de réhabilitation défini lors du schéma directeur d'assainissement.

Une partie des aménagements a été réceptionnée en cours d'exercice :

- Bassin de stockage aéré des effluents viticoles,
- Création de filtres plantés de roseaux pour le traitement des boues.

Des aménagements restent à réaliser :

- Mise en conformité de 23 branchements eaux pluviales d'habitations,
- Mise en conformité de 7 grilles pluviales,
- Mise en place de l'autosurveillance du DO situé en amont de la station,
- Renouvellement du réseau rue des Buis (160 m de diamètre 200),
- Etude de la gestion des eaux pluviales du secteur Le Pommier,
- Réhabilitation des réseaux de la place Sainte Marie,
- Raccordement de plusieurs hameaux ou quartiers par extensions des réseaux eaux usées :
 - o Les Murgers,
 - o En Praye,
 - o Les Champs Rouges.

V ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

V.1 Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abandons de créance	0	0	0	0
Montant des abandons de créance	0	0	0	0
Volume facturé (m3)	64 529	59 573	65 577	67 689

V.2 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet